



Synthèse du Compte rendu du Conseil Municipal du 11/06/2019. Le procès-verbal est consultable en mairie

Suite à une enquête auprès des citoyens,

## Une réunion publique d'information sur la complémentaire santé,

Vous est proposée. Le jeudi 11/07/2019

À 17h

Au foyer Edmond Proust.



## L'ambroisie, un enjeu de santé publique : chacun peut agir !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

### COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



Vous pouvez aussi nous le signaler en mairie.

## RÉUNION DU 11 JUIN 2019

Présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Louis BARREAU, Jean-Claude SABOUREAU, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, Alex BESSAC, Michel ALLIER, Sylvie VALADE, Francis BOURDON.

Absents excusés : Béatrice DOCHE, Patrick MARAIS.

Secrétaire de séance : Patricia CHOLLET



**CIRCULATION  
INTERDITE**

Pendant les **travaux** de réfection de nos **routes**, veuillez **respecter** les arrêtés de **fermeture** et de non **circulation** sur les dites routes !

**Merci**

### 1. Approbation du procès-verbal du 6 mai 2019

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

### 2. Attribution marché travaux de voirie à Combré

Monsieur le maire rappelle que des devis ont été présentés lors de la réunion du 6 mai dernier. La route étant mitoyenne avec la commune d'AUGÉ, les devis ont été aussi présentés aux élus d'AUGÉ. Monsieur le maire informe que le conseil municipal d'AUGÉ a décidé de ne pas effectuer les travaux et propose de les reporter en 2020.

Deux devis ont été établis pour une réfection de chaussée en enrobés « chemin de Combré » non mitoyen : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise EIFFAGE-BOISLIVEAU pour un montant de 2056.80 € TTC.

### 3. Devis Point A Temps Automatique (P.A.T.A.)

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise BORDAGE d'un montant de 13 770.00 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis, à l'unanimité.

### 4. Décision modificative sur opérations d'ordre non budgétaires sur budget principal et sur dépenses imprévues budget annexe gestion Grand Pré

Monsieur le maire informe le conseil que des écritures comptables non budgétaires ont été enregistrées au budget. Il convient de régulariser par décision modificative comme suit :

	Intitulé article	Montant
INVESTISSEMENT DEPENSES	040/192 : opérations d'ordre plus ou moins- valeur sur cessions immobilisations	-7 065.10 €
INVESTISSEMENT RECETTES	040/21571 : opérations d'ordre sur matériel roulant	-7 165.10 €
INVESTISSEMENT RECETTES	024 : produits de cessions d'immobilisations	100.00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	042/675 : opérations d'ordre de transfert entre sections valeurs comptables immobilisations cédées	-7 165.10 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	042/7761 : opérations d'ordre de transfert entre sections différence réalisations transférées en investissement	-7 065.10 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	77/775 : produits de cessions d'immobilisations	-100.00 €

-la préfecture a émis une observation concernant les dépenses imprévues du budget annexe Grand Pré. En effet, le montant des dépenses imprévues inscrit en section de fonctionnement 3000 € représente 14.67 % des dépenses réelles de fonctionnement. La préfecture demande de prendre une décision modificative afin de ramener le montant des dépenses imprévues inscrit en section de fonctionnement sous le seuil de 7.5 % des dépenses réelles. Monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

	Intitulé article	Montant
FONCTIONNEMENT DEPENSES	022/022 : dépenses imprévues	-1 500.00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	011/61558 : entretien autres biens mobiliers	+1 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les décisions modificatives présentées.

## 5. Nomination coordonnateur pour le recensement de la population

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. L'INSEE demande qu'un coordonnateur communal soit désigné. Il sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement. Monsieur le maire propose de nommer Madame Audrey BOUGOUIN, une charge de travail supplémentaire impliquera le paiement d'heures supplémentaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité le paiement des heures supplémentaires de Madame BOUGOUIN pour cette mission temporaire.

## 6. Répartition des sièges communautaires à compter de mars 2020

Considérant les populations municipales constatées au 01.01.2019. Monsieur Le Maire expose les solutions possibles quant au nombre de sièges ainsi que leur répartition à compter du renouvellement général des conseils municipaux :

Nom de la commune	Population municipale 2010	Population municipale 2016 au 01.01.19	Répartition des sièges de Conse Communauté		
			situation actuelle	à compter de mars	
				répartition de droit commun	accord local
Saint-Maixent-l'École	7 483	6 756	8	9	8
La Crèche	5 449	5 576	6	7	6
Azay-le-Brûlé	1 806	1 926	3	2	2
Cherveux	1 651	1 896	3	2	2
Pamproux	1 678	1 733	3	2	2
Nanteuil	1 670	1 717	3	2	2
Exireuil	1 563	1 585	2	2	2
Saivres	1 393	1 451	2	2	2
Sainte-Néomaye	1 339	1 330	2	1	2
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	1 113	1 097	2	1	2
François	925	961	2	1	1
Augé	926	923	2	1	1
Souvigné	869	914	2	1	1
Romans	740	706	2	1	1
Sainte-Eanne	671	618	2	1	1
Soudan	452	434	1	1	1
Salles	343	333	1	1	1
Bougon	184	179	1	1	1
Avon	79	68	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>30 334</b>	<b>30 203</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>39</b>

	accord local exception 2
Saint-Maixent-l'École	9
La Crèche	7
Azay-le-Brûlé	2
Cherveux	2
Pamproux	2
Nanteuil	2
Exireuil	2
Saivres	2
Sainte-Néomaye	2
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	2
François	2
Augé	2
Souvigné	2
Romans	2
Sainte-Eanne	1
Soudan	1
Salles	1
Bougon	1
Avon	1
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

A la lecture de celle-ci et après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de fixer à 45 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" pour mars 2020.

## 7. Modifications statutaires de l'agence technique départementale ID 79

La création de l'Agence technique territoriale a été approuvée par délibérations concordantes du Département et des communes et établissements publics intercommunaux qui en sont membres. L'Agence a été installée en février 2018. Après une année de fonctionnement, il convient d'ajuster et préciser les statuts de l'Agence, suite à la création de communes nouvelles. Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de donner son accord aux modifications apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des DEUX-SEVRES et d'approuver les statuts modifiés.

## 8. Informations diverses

- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services 2018 du Syndicat de Production et d'Adduction d'Eau Potable de la région de ST MAIXENT L'ECOLE.

- Projet classe découverte juin 2020

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal sur le projet et le plan de financement provisoire présenté par la Directrice et indique que ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil. Il invite chaque conseiller à réfléchir sur la subvention à attribuer.

- Remerciement de l'APE pour le travail des agents techniques (entretien des chemins, pose des barrières, impression des flyers...) lors de la randonnée gourmande.

- Voyage CM2 Ile d'AIX le 22 juin départ de SAIVRES à 6 h sur la place, retour à 19 h à SAIVRES.

(réunion d'information pour les parents le 13 juin à 19 h 30).

Les accompagnateurs sont : Patricia CHOLLET, Maryse BERGEON, Karine MORIN, Jean-Louis BARREAU, Alex BESSAC, Michel ALLIER.

- Tentes de réception ( Tivoli)

Les tentes de réceptions ont été endommagées lors de la tempête du vendredi 7 juin. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance.

9. Questions orales : aucune.

Séance levée à 21H 15. Prochain conseil municipal le 11/07/2019

## Site Internet

[www.sainvres.fr](http://www.sainvres.fr)



Prendre connaissance du « Ici Sainvres » sur le site directement et ne plus le recevoir sur papier !! Facile il suffit de nous en informer par mail: [contact@sainvres.fr](mailto:contact@sainvres.fr) ou sur le formulaire de contact sur le site ! Economique et écologique ! Merci. Bonne visite !!! L'équipe municipale.

## PRÉVENTION CANICULE & FORTES CHALEURS

**PRÉSERVEZ VOTRE SANTÉ ! ET AIDEZ LES PERSONNES FRAGILES QUI VOUS ENTOURENT**

RELAYEZ CE MESSAGE AUTOUR DE VOUS ! Et pensez à signaler cette personne.

**POUR QUI ?**

- Personnes âgées de 65 ans et plus, isolées, résidant à leur domicile
- Personnes de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail
- Personnes adultes handicapées

**QUI FAIT LA DEMANDE ?**

- La personne concernée
- Son représentant légal
- Un tiers : parent, voisin, médecin traitant, services sociaux...

(Une confirmation sera demandée à la personne concernée)

**COMMENT S'INSCRIRE ?**

Compléter le formulaire de demande d'inscription disponible en mairie.

